

Mgr Laffèche, le Verbe, prend pour texte de son manifeste le passage suivant de l'épître de St-Paul à St-Thimothée. ch. iv :

*“ Prêche la parole, insiste en temps et hors de temps, reprends, censure et exhorte avec toute sorte de douceur et en instruisant.”*

*“ Car il viendra un temps que les hommes ne souffriront point la saine doctrine. . . .”*

L'évêque de Trois-Rivières n'a pas été plus loin dans sa citation de St-Paul, car elle était scabreuse et eût dévoilé une des inquiétudes constantes qui animent ces asservisseurs de peuples et ces contempteurs de toute liberté.

Voici, en effet, ce que dit le clairvoyant apôtre à la suite du paragraphe cité :

*“ . . . . mais qu'ayant une démangeaison d'entendre des choses agréables, ils s'assembleront des docteurs suivant leurs propres désirs.”*

Oui, la voilà bien, la crainte anti-libérale qu'exprimait St-Paul, et que n'ose pas exprimer le prélat de Trois-Rivières :

*Tenez toujours le peuple sous le joug, de peur qu'il obéisse à ses propres aspirations !*

N'est-ce pas là le fonds de l'école anti-libérale que nous avons à combattre ?

On voit qu'elle n'a pas même le courage d'arborer franchement ses couleurs, et qu'elle tronque même la parole sainte.

Nous n'entendons pas réfuter ici le hors d'œuvre de Mgr Laffèche sur l'éducation ; c'est le ramassis vieillot et pauvrement exposé des doctrines ultramontaines, qui nient à l'Etat tout droit d'intervention directe dans l'éducation.

Le sophisme de cette négation est tellement clair qu'il faut vivre entombé à Trois-

Rivières pour s'en tenir à une rengaine pareille.

Le père a le droit primordial de conduire à sa guise l'éducation de son enfant.

Dans notre organisation sociale, le père, électeur et contribuable, constitue l'Etat et lui délègue ses pouvoirs par son vote.

Donc, l'Etat a le droit primordial sur l'éducation des enfants.

Lorsque nous disons ici l'Etat, qu'on nous entende bien ; nous prétendons distinguer entre l'Etat et le gouvernement : l'Etat est la société organisée et vivante ; l'unité et le contrôle de l'éducation entre ses mains doivent être absolus, c'est le brevet d'existence d'une nation.

Ce point brièvement relevé, arrivons aux deux propositions émises par des représentants libéraux, qui ont réveillé dans son antre le cerbère du castorisme, et provoqué l'ébranlement qui s'est communiqué sur les deux rives du St-Laurent, d'un bout à l'autre de la Province de Québec.

Ces deux propositions, les voici :

#### PREMIERE PROPOSITION

L'hon. M. Laurier a dit en chambre : “ Tant que j'occuperai un siège en cette chambre, tant que j'occuperai le poste que j'occupe, chaque fois qu'il sera de mon devoir de prendre une position quelconque, cette position je la prendrai, non pas au point de vue du catholicisme, non pas au point de vue du protestantisme, mais je la prendrai pour des motifs qui peuvent s'adresser aux consciences de tous les hommes, indépendamment de leur foi ; pour des motifs qui peuvent animer tous les hommes aimant la justice, la liberté et la tolérance.”

#### DEUXIEME PROPOSITION

On pose la question suivante à un député libéral :

“ Si Mgr Langevin se déclare entièrement satisfait du bill et demande qu'il passe, l'honorable député y sera-t-il favorable, lui ? ”

A quoi le député interpellé répond :